

Direction Ville Amie des Seniors

Téléphone : 04 32 74 31 00

Télécopie : 04 90 86 23 16

Courriel : serviceaideadomicile@ccasavignon.org



**AIDES ET TARIFS**  
**DES PRESTATIONS POUR LE MAINTIEN A DOMICILE**

• **Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de l'aide sociale du Conseil départemental de Vaucluse (ASPA ou ASPH, sous conditions de ressources).**

Notre service Accompagnement social est à votre disposition pour constituer la demande.

• **Les personnes retraitées peuvent bénéficier d'une participation financière de leur Caisse de retraite principale.** Renseignements auprès de l'organisme (caisse de retraite ou mutuelle).

• Tous nos usagers peuvent, dans les conditions fixées par le Code général des impôts, bénéficier d'une **réduction ou d'un crédit d'impôt, correspondant à 50 % des sommes acquittées** pendant l'année précédente.

NB : pour le Portage de repas, cette disposition ne porte que sur les frais de livraison, inclus dans les tarifs ci-dessous, et d'un montant de 30 % des tarifs indiqués.

• **Les usagers du PORTAGE DE REPAS et/ou de la TELE-ASSISTANCE bénéficient d'un tarif fonction de leurs ressources (\*) :**

Ressources Mensuelles (*)		Portage repas (/ jour / personne)	Télé assistance (/ mois / foyer)
Personne seule	Ménage	€	€
Jusqu'à 961,07 € (**)	Jusqu'à 1 492,07 € (**)	7,23	22,00
de 961,08 à 1 165 €	de 1 492,08 à 1 855 €	9,20	26,50
de 1 165 à 1 484 €	de 1 855 à 2 332 €	10,20	29,00
de 1 484 à 2 120 €	de 2 332 à 3 179 €	10,50	33,00
Au-delà de 2 120 €	Au-delà de 3 179 €	10,77	36,00

(\*) Le justificatif à produire est le dernier avis d'imposition (ou de non-imposition)

(\*\*) Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale règlent **4,26 € / repas**

**La Téléassistance comprend une assistance psychologique gratuite**

<u>En option</u> (/ mois et / appareil) :	<b>Coffre à clés extérieur</b>	<b>5 €</b>
	<b>Détecteur de chutes</b>	<b>5 €</b>
	<b>Téléphone portable</b>	<b>9 €</b>

• **AIDE A DOMICILE** (mode prestataire uniquement) : **22,50 € / heure** sans prise en charge.

Avec une prise en charge, le reste dû est déterminé par l'organisme financeur sur la base de :  
Département de Vaucluse (ASPA uniquement) : 23 € / h - CNRACL : 24,50 € / h - CARSAT, FPE : 25,60 € / h – Autres caisses de retraite : nous consulter.

• **Un devis**, gratuit, sera établi, sur simple demande.